



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Participation patronale

Question écrite n° 16487

Texte de la question

M Jean-Marie appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer, charge du logement, sur les preoccupations de l'agence nationale pour la participation des employeurs a l'effort de construction qui souhaite que le Gouvernement ne diminue pas « une nouvelle fois » le taux du « 1 p 100 logement ». En effet, selon une etude de cette agence, les ressources utilisables ont baisse de 500 millions de francs en 1989 et devraient diminuer de nouveau de 300 millions de francs en 1990, en raison du passage du taux de 0,77 a 0,69 p 100. Or le 1 p 100 logement est une aide au logement reservee aux salaries, soit en locatif, soit en accession. Il lui demande donc s'il peut confirmer qu'il ne sera pas de nouveau porte atteinte a cette conquete sociale qui a fait des preuves par le logement social.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de loi de finances pour 1990 ne prévoit aucune modification du taux de contribution des employeurs a l'effort de construction.

Données clés

Auteur : [M. Daillet Jean-Marie](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16487

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3358